

Formation Moniteur Sportif Natation

Natation Course



NIVEAU 4
3 À 9 MOIS
EN ALTERNANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation (MSN). Diplôme Fédéral homologué de niveau IV (BAC...)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme Fédéral homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 39098 (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39098/>)
2. Code CPF : 328685
3. Code NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de loisir
4. Code ROME : G1204 – Education en activités sportives
5. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
6. Textes réglementaires en vigueur : Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. [Décision du 31 mai 2024 portant enregistrement dans le RNCP](#)

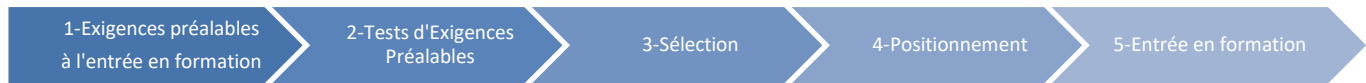
METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la Fédération française de natation :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents ;
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage ;
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages ;
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline ;
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants ;
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club ;
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club ;
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club



PUBLICS ET PREREQUIS

**1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF) / TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)**

1. Être âgé de 16 ans minimum.
2. Être licencié à la Fédération française de natation
3. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
4. Satisfaire à un test de sécurité (voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
5. Avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir ;

Ou

Être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;

Ou

Fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre ;
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25mètres ;
- la sortie de l'eau de la victime.
-

Tous les jeunes ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent entrer en formation au Moniteur sportif de natation.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis pour la délivrance du diplôme (18 ans pour le Moniteur sportif de natation) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.

Dispositions pour les sportifs inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles "haut niveau"

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :

- Être titulaire au minimum du Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.



2- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Toutes les épreuves de sélection de l'ERFAN seront réalisées en présentiel.

En plus dossier d'inscription complet :

Pour rappel, il n'est pas obligatoire d'avoir effectué les TEP pour passer nos tests de sélection.

1. **Épreuve écrite** : texte avec des questions de compréhension ainsi qu'une question de réflexion.
Comment : A partir d'un texte ou d'une question ouverte, il s'agit de prendre en compte de l'orthographe, la construction et de présentation du texte proposé (syntaxe) ainsi que la compréhension du reportage
Pourquoi : Cette épreuve permet de voir les capacités du candidat à analyser et sélectionner les informations, synthétiser les informations et organiser sa pensée, les retranscrire d'une manière ordonnée et cohérente et s'exprimer correctement par écrit.
2. **Entretien professionnel (20' maximum)** : évaluer la pertinence de la formation choisie au regard du projet du candidat et de son expérience.
Comment : À partir du CV du candidat et de son projet professionnel, il sera fait un profil du candidat qui sera noté,
Pourquoi : l'entretien permettra de prendre en compte la pertinence du projet professionnel, le degré de motivation, les qualités d'expression et d'argumentation, la disponibilité ainsi que la capacité de financement (fiche d'évaluation ci-dessous), sa communication orale. Pour chacun de ces 4 items, une note allant de 0 à 5 est attribuée à chaque candidat. En cas d'égalité de la note et si le nombre de place ne permet pas d'accepter tous les candidats, l'accès sera donné en priorité à ceux ayant obtenu les meilleures notes à l'épreuve orale.

Dates de sélection : septembre 2026

Clôture des inscriptions : 14/09/2026

Pour CANDIDATER au MSN de l'ERFAN, aller sur la page "Dossier d'inscription" sur le site de la Ligue de Bretagne de Natation.

<https://bretagne.ffnatation.fr/script/index.php>

Les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Allègements : Sont allégés des TEP du MSN les candidats ayant passé et validé les TEP d'un Organisme de formation partenaire de l'ERFAN de Bretagne pour une entrée en formation BPJEPS AAN, Les titulaires du BPEJEPS AAN et les candidats ayant suivi la formation du BF1 en Bretagne,

Les tests de sélections sont mis en place si le nombre d'inscriptions dépasse les possibilités d'accueil de l'ERFAN Bretagne.



3- POSITIONNEMENT :

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation (cette phase pourra être individuelle ou collective)
2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES COMPETENCES VISÉES

1. Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
2. Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale ;
3. Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale ;
4. Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale ;
5. Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les cinq unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

Bloc 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- A1 - Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- A2 - Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- A3 - Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- A4 - Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité

Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1 - Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- A2 - Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- A3 - Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan

Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1 - Communication auprès des différents publics
- A2 - Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- A1 - Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- A2 - Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- A3 - Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
19/09/2026 au 23/06/2027	09 Mois	14/09/2026	Vérification administrative	Défini à la clôture des inscriptions	Semaine du 19/09/2026

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, l'alternance comprend :

- **une formation en centre :**
 - ✓ face à face pédagogique ;
 - ✓ formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
 - ✓ échanges de type "retour d'alternance" ;
 - ✓ parcours multimodaux de formation.
- **une formation en structure :** le stage en situation avec tutorat,

Dans le cadre de cette formation au Moniteur sportif de natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures au sein d'une structure de la Fédération française de natation

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Les groupes sur lesquels se déroule le stage en situation ont pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs dans le cadre de l'École de Natation et la pratique compétitive de niveau régional

Bloc Apprentissages	Bloc Projet	Bloc Valorisation des activités	Bloc Accompagner les dirigeants	Bloc Entraînement
Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	Valoriser les activités et le projet d'activité au sein d'une structure fédérale	Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale
65 h en centre 90 h alternance	55 h en centre 40 h alternance	45 h en centre 30 h alternance	30 h en centre 20 h alternance	70 h en centre 90 h alternance

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.



Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes.

Le tuteur des personnes en formation conduisant au Moniteur sportif de natation doit être licencié à la FFN et remplir les obligations suivantes :

- être titulaire, au minimum, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé par le Moniteur sportif de natation ; et posséder une expérience confirmée depuis au moins un an à ce niveau d'encadrement ;
- et de justifier de son honorabilité par la production du formulaire d'honorabilité lors de la prise de la licence fédérale ou par la production d'une carte professionnelle à jour ;

Ou

- être conseiller technique et sportif exerçant des missions auprès de la Fédération française de natation en qualité d'expert ; et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total 543 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre
	Dont FOAD
	273 Heures (+ certifs)
	116 Heures
Détails du parcours individualisé du candidat	En structure
	Dont volume en club agréé FFN
	270 Heures
	Mini 150 Heures
	Dont volume en structure « Classique »
	Pas de minimum, tout peut être réalisé en club FFN

	Volumes horaires Centre	Dont volumes horaires distanciel synchrone (visioconférence)	Dont Volumes horaires FOAD (asynchrone)	Volumes horaires Alternance
Bloc 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	65 h	0h	23 h	90 h
Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	55 h	10h	38 h	40 h
Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	45 h	12h	26 h	30 h
Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	30 h	16h	14 h	20 h
Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	70 h	0h	35 h	90 h
Positionnement/bilans/suivis		8h		
Total général	273 heures	46 heures	136 heures	270 heures

sept.-26							oct.-26							nov.-26							déc.-26							janv.-27								
Centre	Distanciel synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	Distanciel synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	Distanciel synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	Distanciel synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	Centre	Distanciel synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		
							Je 1				4			Di 1								Ma 1							Ve 1							
							Ve 2							Lu 2								Me 2		3		8				Sa 2						
							Sa 3	7						Ma 3							Je 3								Di 3							
							Di 4	7						Me 4			3			Ve 4								Lu 4								
							Lu 5							Je 5						Sa 5								Ma 5								
							Ma 6							Ve 6						Di 6								Me 6			3		8			
							Me 7			3				Sa 7			4			Lu 7								Je 7								
							Je 8							Di 8			4			Ma 8								Ve 8								
							Ve 9							Lu 9						Me 9								Sa 9			3	2				
							Sa 10		4	4				Ma 10						Je 10								Di 10				3				
							Di 11			4				Me 11			4			Ve 11								Lu 11								
							Lu 12							Je 12						Sa 12		7						Ma 12								
							Ma 13							Ve 13						Di 13			4					Me 13					8			
							Me 14			3				Sa 14			6			Lu 14								Je 14								
							Je 15							Di 15			4			Ma 15			3					Ve 15								
							Ve 16							Lu 16						Me 16								Sa 16								
							Sa 17							Ma 17			3			Je 17								Di 17								
							Di 18							Me 18			2			Ve 18								Lu 18								
	6						Lu 19			3				Je 19						Sa 19								Ma 19								
	3	3					Ma 20			3				Ve 20						Di 20								Me 20					8			
							Me 21			4				Sa 21						Lu 21			4					Je 21								

Version juillet 2026

févr.-27							mars-27							avr.-27							mai-27							juin-27							juil.-27														
	Centre	Département synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	Département synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	Département synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	Département synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	Département synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	Département synchrone	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		
Lu 1								Lu 1									Je 1									Ma 1								Je 1															
Ma 2								Ma 2									Ve 2									Di 2								Me 2															
Me 3				8				Me 3				8					Sa 3		6							Lu 3	7						Je 3																
Je 4								Je 4									Di 4			3						Ma 4	7					Ve 4																	
Ve 5								Ve 5									Lu 5									Me 5	7					Sa 5																	
Sa 6								Sa 6									Ma 6									Je 6	7					Di 6																	
Di 7								Di 7									Me 7									Ve 7						Lu 7																	
Lu 8								Lu 8									Je 8									Di 8						Ma 8																	
Ma 9								Ma 9									Ve 9									Je 9						Me 9																	
Me 10				8				Me 10				8					Sa 10									Lu 10						Je 10																	
Je 11								Je 11									Di 11									Ma 11						Ve 11																	
Ve 12								Ve 12									Lu 12									Me 12		4	8			Sa 12																	
Sa 13	6							Sa 13		6							Ma 13									Je 13						Di 13																	
Di 14								Di 14									Me 14			2						Ve 14						Lu 14																	
Lu 15								Lu 15									Je 15									Sa 15						Ma 15																	
Ma 16								Ma 16									Ve 16									Di 16						Me 16																	
Me 17			3	8																																													



HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35 heures réparties de la façon suivante

1. En centre de formation :
 1. Face à face pédagogique : 8h30-12h / 13h30-17h Chaque jour de cours
 2. En visioconférence via l'application « ZOOM »
 3. FOAD : Horaires réparties sur l'ensemble de la durée de la formation
2. En Entreprise : horaires répartis en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

Bloc 1, 2, 3

Aménagement des sites en fonction des inscriptions

Bloc 4

100% Distanciel

Bloc 5

Piscine de Bréquigny - Rennes

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance pourra se dérouler dans deux types de structures différents :

1. L'une dite « classique » : piscine de collectivité territoriale ou privée mettant en place toutes les activités du champ des Activités Aquatiques et de la Natation nécessaires à l'acquisition des compétences visées par le diplôme. (Non obligatoire)
2. L'autre est une structure club agréée Fédération française de Natation. (Obligatoire)

Si l'une ou l'autre des structures ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires sur un même créneau.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25/50 mètres au sein de la métropole de Brest ou de 25 mètres sur Redon
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Les modalités de suivi de la formation sont diverses et dépendent de l'ERFAN néanmoins, on peut retrouver

- L'utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Le suivi des présences à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, en distanciel et par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance le cas échéant.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables de la certification, une Unité Capitalisable pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale des 5 Unités Capitalisables a lieu lors d'un jury de certification national.

Possibilité de ne suivre et valider que certaines Unités Capitalisables.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 6 nageurs minimum de l'École de natation

Épreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation réelle

Épreuve n°3 : Entretien

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Étude de cas

Épreuve n°2 : Présentation orale suivi d'un entretien

Épreuve n°3 : Questions / réponses avec le jury

Bloc 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation reconstituée

Épreuve n°2 : Production d'un support de communication visuel

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation reconstituée

Épreuve n°2 : Mise en situation reconstituée

Épreuve n°3 : Mise en situation réelle

Épreuve n°4 : Étude de cas support d'une production écrite

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

Épreuve n°1 : Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales

Épreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation

Épreuve n°3 : Présentation orale d'une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives, suivi de questions / réponses avec le jury



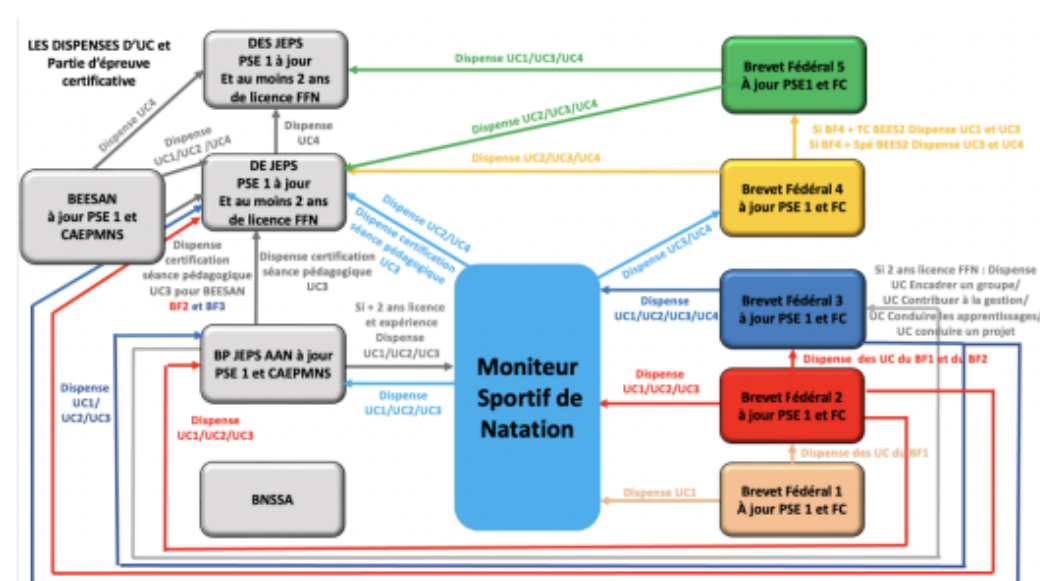
ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES (pour les titulaires du MSN)

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des différentes équivalences et dispenses au Moniteur sportif de natation.

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation selon certaines conditions à voir auprès de l'organisme de formation partenaire.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :



- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMS : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * NC : mention natation course
- * NS : mention natation synchronisée
- * PL : mention plongeon
- * WP : mention water-polo

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur sportif de natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités du Moniteur sportif de natation.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation du Titre à Finalité Professionnelle du Moniteur sportif de natation est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoise un ou des aménagements. La Ligue de Bretagne de Natation peut décider d'aménager les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et/ou les épreuves d'évaluation certificative.

[Ce formulaire en ligne est à compléter obligatoirement pour pouvoir y prétendre.](#)

Dans le cas où vous souhaiteriez faire appel à des financements concernant les mesures de compensation éventuelles, veuillez faire cette demande **au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation.**



€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

TARIFICATION MSN 2026-2027					
Statut du stagiaire	Cout des formations	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN complet (Blocs1 + 2 + 3 + 4 + 5)	5000€ + 50 €	5000 €		50 €	5050 €
Bloc 1 du MSN	1170 + 50€	1170 €		50 €	1220 €
Bloc 2 du MSN	990 + 50€	990 €		50 €	1040 €
Bloc 3 du MSN	810 + 50€	810 €		50 €	860 €
Bloc 4 du MSN	540 + 50€	540 €		50 €	590 €
Bloc 5 du MSN	1490 + 50€	1490 €		50 €	1540 €
Formation continue du MSN	950€ + 50€	950€		50€	1000€
MSN pour les titulaires du BPJEPS AAN	900€ + 50€	900€		50€	950€

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : contact@ffn-bretagne.fr
2. par téléphone au : 02 99 67 03 58 ou 06 82 24 87 61

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.



FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	06 71 19 24 58	direction@ffn-bretagne.fr
Référent administratif	LE BIAN Claudia	06 82 24 87 61	contact@ffn-bretagne.fr
Référent technique	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	direction@ffn-bretagne.fr
Référent PSH	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	direction@ffn-bretagne.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite						Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	Bloc1	Bloc2	Bloc3	Bloc4	Bloc5					
Session 2025	10	100%						0	0	0	90%	90%
Session 2026	17	76.4%	100%	100%	100%	76.4%	76.4%	5.8%	5.8%	Non connu	89%	90%